



## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

- 1) **Identification de l'organisme qui passe le marché :** La Communauté de communes du Pays Rhénan - 32, rue du Général de Gaulle 67410 DRUSENHEIM - Tél : 03.88.06.74.30 - Courriel : [contact@cc-paysrhenan.fr](mailto:contact@cc-paysrhenan.fr)
- 2) **Pouvoir Adjudicateur :** Monsieur le Président de la Communauté de communes du Pays Rhénan.
- 3) **Objet du marché :** Mission d'étude et d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la prise de compétence « voirie ».
- 4) **Procédure de passation :** Marché en procédure adaptée, selon les articles L.2123-1 et R.2123-1-1° du Code de la commande publique.
- 5) **Type de marché :** Marché public de prestations intellectuelles.
- 6) **Forme du contrat :** Marché ordinaire, avec accord-cadre partiel s'agissant des prestations fixées au bordereau des prix unitaires avec un montant maximum de 10 000 € HT sur la périodicité du contrat. L'accord-cadre s'exécutera par émission de bon de commandes, dans la limite du plafond précité.
- 7) **Tranches optionnelles :** Ce marché comporte 3 tranches optionnelles :
  - Tranche optionnelle n°01 (en phase 3) : Accompagnement dans la mise en œuvre du transfert.
  - Tranche optionnelle n°02 (en phase 4) : Exploitation des données collectées au format SIG.
  - Tranche optionnelle n°03 (en phase 5) : Mission d'accompagnement après la mise en œuvre de la compétence.
- 8) **Durée du marché :** La durée du marché (tranche ferme) est de **9 mois** à compter de sa date de notification. Elle sera portée à 24 mois en cas d'affermissement de l'ensemble des tranches optionnelles.
- 9) **Délais d'exécution :**
  - **Phase 1 :** Diagnostic/état des lieux et explicitation des critères, **5 mois** à compter de la date de notification du marché.
  - **Phase 2 :** Elaboration de scénarii et choix de la solution à mettre en œuvre, **4 mois** à compter de la validation du rapport de phase 1.
  - **Phase 3 (TRANCHE OPTIONNELLE N°1) :** Accompagnement de la mise en œuvre, **2 mois** à compter de la validation du rapport de phase 2.
  - **Phase 4 (TRANCHE OPTIONNELLE N°2) :** Exploitation des données collectées au format SIG, **1 mois** à compter de la validation du rapport de phase 3.
  - **Phase 5 (TRANCHE OPTIONNELLE N°3) :** Accompagnement après la mise en œuvre de la compétence, **12 mois** à compter de la validation du rapport de phase 3.
- 10) **Date prévisionnelle de démarrage des prestations :** Fin juin 2021.
- 11) **Dématérialisation de la procédure :** Les candidats devront utiliser le profil acheteur de la collectivité, à savoir, <https://www.marches-securises.fr>, notamment pour :
  - Télécharger le dossier de consultation.
  - Formuler leurs demandes de renseignements complémentaires.
  - Et déposer leur pli.

**12) Date limite de réception des plis :** Le mardi 25 mai 2021 à 12h00.

**13) Jugement des offres :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés à l'article 7.2. du R.C.

**14) Délais de validité des offres :** 120 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

**15) Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle les recours peuvent être introduits :** Tribunal Administratif de Strasbourg - 31, avenue de la Paix – 67000 Strasbourg -Tél 03.88.21.23.23 - Fax : 03.88.36.44.66.

**16) Date d'envoi de l'avis à la publication :** Le jeudi 22 avril 2021.

Le Président de la Communauté de communes du Pays Rhéna,  
Monsieur Denis HOMMEL